

**AVENANT N°1
AU REGLEMENT
TROPHEES LSA TECH 2023**

Article 1 - Société organisatrice

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé « Trophées LSA Tech 2023 » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

▪ **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le 15 Septembre 2023 est repoussée au 29 Septembre 2023.**

En conséquence, **les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au vendredi 29 Septembre 2023.**

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY, LE 15/09/2023

TROPHÉES
LSA TECH
FOR BUSINESS

By **LSA**

1 JE M'INSCRIS ICI

2 JE COMPLÈTE MON DOSSIER ICI
AVANT LE 15 SEPTEMBRE

POUR PLUS D'INFORMATION :
trophees.tech@lsa.fr

Un événement



RÈGLEMENT

TROPHÉES TECH 2023

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées TECH 2023, concours payant, sont organisés du 1^{er} Avril 2023 au 26 septembre 2023 par :

GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352,10 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex – France

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Pour cette 1^{ère} édition, LSA souhaite récompenser les dispositifs technologiques innovants et performants mis en place dans les 10 catégories définies ci-après, par une personne morale française ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant une activité de fournisseurs de solutions technologique. Ces fournisseurs peuvent présenter un Dispositif anonyme ou un Dispositif réalisé pour un de leurs clients sous réserve de disposer de l'accord écrit de celui-ci.

ARTICLE 3 - LES TROPHÉES

3.1 CATÉGORIES DES TROPHÉES SUR CANDIDATURE

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 10 **Trophées** :

- **Tech GESTION DES OPÉRATIONS**

Ce trophée récompense le dispositif le plus innovant et performant permettant de faciliter la gestion de ses opérations (exécution, prévision planning des équipes, planification des ventes...).

- **Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE**

Ce trophée récompense l'innovation dans le point de vente (balances, scanettes, chariots connectés, caméras, caisses, bornes...)

- **Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE**

Ce trophée récompense le meilleur dispositif facilitant la gestion supply chain & logistique (réapprovisionnement, planification des stocks, gestion omnicanal, collaboration...).

- **Tech INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant en matière d'intelligence artificielle.

- **Tech DATA / GESTION DE DONNÉES**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant en matière de gestion et de traitement des données (Data vision, accès à la donnée, tri et analyse, présentation de dashboards, aide à la décision, centralisation).

- **Tech MARKETING & MERCHANDISING**

Ce trophée récompense le dispositif technologique marketing et merchandising le plus innovant (planification des promotions, optimisation des prix, démarques déstockage, assortiments...).

- **Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant en matière de service au client et d'aide à l'expérience client (SAV, call center, chatbot, vendeurs virtuels...).

- **Tech RESSOURCES HUMAINES**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant et performant pour une bonne gestion des ressources humaines (Application de formation, aide à la réalisation d'entretiens annuels, solutions de recrutement ou d'entretiens, aide à l'égalité homme-femme...).

- **Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant en matière de sécurité des systèmes d'informations et des applications (Solutions cloud, cybersécurité, sécurisation des bases de données...) ainsi que les moyens de paiement.

- **Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant et performant pour un engagement environnemental (Solution monitoring de ses ressources énergétiques, solutions anti-gaspillage, solution de seconde vie de produits, solutions d'accompagnement à l'acquisition de labels, formations à la RSE...).

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au Dispositif qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, la rédaction décernera dix (10) Trophées spéciaux « L'Œil de la Rédac 2023 » sur la base de distributeurs et industriels des PGC qui auront été repérés et sélectionnés par la Rédaction de LSA, **hors dossiers de candidature déposés** ainsi que **dix (10) Trophées spéciaux « Personnalités Tech 2023 »** sur la base de porteurs de projets Tech parmi les distributeurs et industriels des PGC qui auront été repérés et sélectionnés par la Rédaction de LSA, **hors dossiers de candidature déposés**.

Catégories : Tech GESTION DES OPÉRATIONS / Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE / Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE / Tech INTELLIGENCE ARTIFICIELLE / Tech DATA ET GESTION DE DONNÉES / Tech MARKETING & MERCHANDISING / Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT / Tech RESSOURCES HUMAINES / Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT / Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA Tech, les candidats doivent impérativement :

- **4.1.**

a) **Candidat Start-up <3 ans : être une start-up**, personne morale française ayant moins de 3 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

b) **Candidat Jeune pousse 3-5 ans : être une** personne morale française ayant entre 3 et 5 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

c) **Candidat prestataire de solutions : être un prestataire de solutions**, personne morale française, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de fournisseurs de solutions novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

4.2 Proposer des Dispositifs mis en place entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} septembre 2023.

Le candidat devra être en mesure de produire une preuve de mise en place datée.

Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.

Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

4.3 Compléter le bulletin d'inscription uniquement en ligne sur la page <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-tech-2023-2023-p-16761/> et acquitter le droit d'inscription, tel qu'indiqué sur la page d'inscription du site, pour chaque dossier déposé :

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info (adresse : Groupe Industrie Services Info, « Candidatures Trophées LSA TECH 2023 » – Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony, Standard : 01 77 92 92 92 - trophees-Tech@lsa.fr
- Domiciliation : Société Générale
- Banque : 30003 - Code guichet : 03640 - N° de compte : 00020027490 - Clé RIB : 66
- BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 2749 066

Il est précisé que, dans le cas où la remise des prix ne pourraient se tenir en présentiel en raison d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes lié à la pandémie de Covid 19, l'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital, sans que cela donne droit pour le candidat d'obtenir une réduction ou la restitution du montant des frais d'inscription.

4.4 Compléter votre dossier de candidature en ligne sur le site :

<https://www.lsatechforbusiness.com/content/dossier-de-candidature-lsa-tech>

LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE RÈGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIVENT PARVENIR À L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE 1^{er} Septembre 2023.

Toute candidature incomplète, hors délai, non accompagnée du règlement des droits d'inscription ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera admise à participer.

La validation en ligne du bulletin d'inscription emportera l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteur, vidéos, brevet..., y compris, la cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) lors de la Remise des

Trophées, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA Tech dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Trophées aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.** Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, Jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Le jury, composé d'experts de la grande consommation et du comité rédactionnel de LSA, se réunira courant septembre 2023 afin d'examiner l'ensemble des dossiers complets parvenus au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Les critères suivants seront notamment utilisés par le jury :

- Caractère innovant et/ou différenciant
- Résultats quantitatifs (CA, valeur, volume, % de fidélisation, augmentation de trafic, réduction du taux de retours, augmentation du NPS (Net Promoter score = satisfaction client)...))
- Résultats qualitatifs (Résultat d'enquêtes, témoignages retransmis)
- Nombre de références, points de vente, rayons ou personnes équipé.e.s, plateformes traitées (selon cas) sur la période du 1^{er} Janvier 2022 au 1^{er} Septembre 2023

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de Trophée, de désigner un dispositif lauréat, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux Trophées.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA TECH"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA Tech 2023 » et « Trophées LSA Tech 2023 – Œil de la Rédac' », dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société ou le dispositif

récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHÉES

Les lauréats seront récompensés lors du dîner de gala qui se tiendra le 17 octobre 2023 (date prévisionnelle) à l'issue de l'après-midi LSA TECH FOR BUSINESS. Tous les candidats pourront assister à l'après-midi LSA TECH FOR BUSINESS (1 invitation par candidat). En revanche, seuls les lauréats, contactés par nos soins, seront invités à participer au dîner de remise de trophées (1 invitation par lauréat).

Il est rappelé que l'annonce du palmarès pourra n'avoir lieu qu'en format digital dans le cas où les rassemblements de personnes seraient interdits ou limités en raison notamment du contexte de pandémie de Covid 19.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisateur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure (en ce inclus le contexte sanitaire lié à une pandémie telle que le Covid 19), le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants et des personnes présentées ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de

l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures ou des votes en direct.

10.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

10.6 Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony, le 5/04/23

DOSSIER DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION

- **Les Trophées LSA Tech 2023** organisés par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur) **récompensent les dispositifs technologiques innovants et performants** (ci-après « le(s) Dispositif(s) ») **mis en place en France ou à l'étranger, par des prestataires de solutions**, ayant leur siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine. Ces dispositifs doivent porter sur les déploiements technologiques réussis au sein d'une enseigne / marque du retail (Business case : du test à la mise à l'échelle, accompagnement de la transformation digitale, changement de business model...).

QUI PEUT CANDIDATER

Un prestataire de solutions, qui a développé un produit ou un service au caractère innovant et qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

- **Une start-up** : personne morale française ayant moins de 3 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.
Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).
Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.
- **Jeune pousse 3-5 ans** : personne morale française ayant entre 3 et 5 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et

exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

- **Un prestataire de solution : personne morale française**, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de fournisseurs de solutions novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

1. INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

Mlle Mme M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

2. CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

3.1 TROPHÉES OUVERTS A CANDIDATURE

1. Tech GESTION DES OPÉRATIONS
2. Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE
3. Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE
4. Tech INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
5. Tech DATA / GESTION DE DONNÉES
6. Tech MARKETING & MERCHANDISING
7. Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT
8. Tech RESSOURCES HUMAINES
9. Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT
10. Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les catégories ci-dessus (ci-après dénommées les « Trophées ouverts à candidature ») :

- Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.
- Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.
- Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

3. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société,

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... et de tout prestataire intervenu) attachés aux produits/services/réalisations présenté(e)s ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments sur le site internet LSA, lors du Tech For Business, dans la publication print et web LSA, ainsi que dans tout autre média (y compris de tiers) quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées Tech, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

■ **Nom de la société :**

■ **Nom de la catégorie :**

■ **Nom du dispositif :**

■ **Descriptif succinct du Dispositif (200 caractères maximum espaces compris) :**

Si votre Dispositif est désigné lauréat d'un Trophée/Trophée Spécial, ce texte pourra être publié dans la version papier ou internet du magazine LSA et/ou tout site du groupe Infopro Digital auquel l'organisateur appartient.

■ **BÉNÉFICES APPORTÉS :**

1. Consommateur (hausse de la satisfaction client, suppression du passage en caisse...)

2. Enseigne (montée en compétence des vendeurs, relation client pérenne, génération de trafic...)

■ **CONTEXTE DU DISPOSITIF MIS EN PLACE**

1. Problématique(s)
2. Objectifs recherchés
3. Date de lancement (merci de préciser s'il s'agit d'une opération ponctuelle ou pérenne)
4. Population ciblée

■ **STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE**

1. Description
2. Technologie(s) utilisée(s)
3. Principales étapes
4. Description de l'expérience et parcours client avant et après la mise en place du Dispositif

5. Ressources humaines engagées (en interne et/ou avec l'appui de services externes)

6. Budget (avec si possible la répartition par poste) - *facultatif*

■ **FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS**

■ **RÉSULTATS**

1. Résultats quantitatifs (avec si possible la dimension ROI)

2. Résultats qualitatifs, retours d'expérience enseigne/clients

3. Outils de mesure

EN COMPLÉMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à fournir autant d'éléments complémentaires que possible concernant leur projet. Ces éléments seront ajoutés en annexes à leur dossier et examinés par le jury. S'ils ne sont pas essentiels, il est toutefois conseillé d'en fournir car ils contribuent à appuyer le dossier et aident le jury dans sa prise de décision.

Les candidats peuvent ainsi joindre en format numérique uniquement à titre facultatif :

- Une vidéo de présentation du Dispositif. Si celle-ci dure moins d'une minute trente (1min30), elle pourra être diffusée lors de la Remise des Trophées pour les lauréats.
- Une présentation du Dispositif
- Des photos du Dispositif mis en place
- Un dossier de presse

Les formats Powerpoint, MP4, wma, JPEG, sont acceptés.

Ces éléments devront être transmis en même temps que le dossier de candidature par courriel à l'adresse : trophees-Tech@lsa.fr

Vous devez disposer de toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation de ces éléments facultatifs sur tout support et nous fournir les crédits photo et vidéo.

Liste des éléments fournis (annexes, liens vidéos...)

